

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA VILLE

PROCÉDURE DE TRANSMISSION DE DEMANDES ÉCRITES TENANT LIEU DE REGISTRE

Note importante – COVID-19

Considérant l'état d'urgence sanitaire déclaré par le Gouvernement du Québec le 13 mars 2020, en lien avec la COVID-19, le ministre de la Santé et des Services sociaux et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ont édicté des mesures d'exception pour assurer que les municipalités continuent d'exercer leurs responsabilités en adaptant certaines règles pour palier à cette situation exceptionnelle tout en protégeant la population.

Considérant que dans ce contexte l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite. Cette directive s'applique aux municipalités en zone verte (palier 1 – vigilance) dont fait partie Shawinigan.

La tenue de registre requise en vertu de la Loi sur les élections et les référendums (RLRQ c. E-2.2) est une telle procédure et elle doit être remplacée par une transmission de demandes écrites de 15 jours annoncée au préalable par un avis public.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-681 décrétant un emprunt et une dépense de 1 425 000 \$ pour engager des honoraires professionnels et réaliser des travaux de nature environnementale

2. Une procédure de transmission de demandes écrites tenant lieu de registre se tiendra pour une période de 15 jours à compter de la publication du présent avis, soit du 14 juillet au 29 juillet 2021.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en transmettant au Service du greffe et des affaires juridiques par courriel à greffe@shawinigan.ca ou par la poste au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, une demande écrite mentionnant leurs nom, adresse et qualité et en y apposant leur signature.

Cette demande doit être accompagnée d'une copie de l'une des pièces d'identité suivantes : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

Dans le cas où le nom de la personne ne figure pas déjà sur la liste des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité, la demande doit également être accompagnée d'un document attestant de son droit d'y être inscrite.

Aux fins de cette procédure de transmission de demandes écrites tenant lieu de registre, toute personne intéressée peut également prendre connaissance de ce règlement [en cliquant ici](#). Il est aussi possible de [télécharger le formulaire de demande pour référendum](#).

3. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **trois mille cinq cent vingt-neuf (3 529)**. Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera considéré comme approuvé par les personnes habiles à voter.
4. Le résultat de la procédure de transmission de demande écrite tenant lieu de registre sera [disponible ici](#), à compter du 30 juillet 2021.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER

- 1) toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 6 juillet 2021 :
 - être domiciliée sur le territoire de la municipalité; et
 - être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec; ou
- 2) tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 6 juillet 2021;
 - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois; ou
- 3) tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 6 juillet 2021;
 - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 6 juillet 2021 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;
- avoir produit avant ou lors de la signature du registre, une résolution désignant la personne autorisée à signer le registre et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne habile à voter à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Shawinigan, ce 14 juillet 2021

M^e Steve St-Arnaud
Greffier adjoint

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SHAWINIGAN**

Règlement SH-681

**décrétant un emprunt et une
dépense de 1 425 000 \$ pour
engager des honoraires
professionnels et réaliser des
travaux de nature
environnementale**

Note explicative

L'objet de ce règlement est d'autoriser la Ville à engager des honoraires professionnels pour la réalisation de travaux de nature environnementale, conformément au Programme triennal d'immobilisations pour l'exercice financier 2021.

L'emprunt est d'une durée de 10 ans et pour pourvoir aux dépenses et au remboursement, il sera prélevé une taxe spéciale durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Ce règlement sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et à celle de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

LE CONSEIL DE LA VILLE DE SHAWINIGAN DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Le conseil de la Ville de Shawinigan est autorisé à engager des honoraires professionnels et la réalisation de travaux de nature environnementale pour un montant de 1 425 000 \$, incluant les frais de financement et les taxes, le tout, selon l'estimation détaillée des coûts préparée par madame Élyse Ménard, directrice du Service de l'aménagement du territoire à la Ville de Shawinigan, laquelle est jointe au présent règlement comme annexe I, pour en faire partie intégrante.
2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 425 000 \$ pour les fins du présent règlement.
3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 425 000 \$ sur une période de 10 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspond au montant de la subvention, ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi, le jour de sa publication.

Michel Angers
Maire

Me Chantal Doucet
Greffière

RÈGLEMENT SH-681

ANNEXE I

**ESTIMATION DÉTAILLÉE DES COÛTS
(Article 1)**

Pour procédure de demandes écrites

Résumé des coûts pour règlement d'emprunt

Divers projets en environnement et en aménagement du territoire

Frais directs

Coûts de travaux (avant taxe) **1 231 045 \$**

Total frais directs: 1 231 045 \$

Frais incidents

Imprévus (± 5.0%): 61 552 \$
Sous-total 1 : 1 292 597 \$

Taxe nette (± 5 % sous-total 1) 64 630 \$
Sous-total 2 (sous-total 1 + taxe nette): 1 357 227 \$

Financement (± 5% sous-total 2) 67 861 \$

Total frais incidents: 194 043 \$

Total des coûts du projet (incluant les frais incidents) 1 425 000 \$

Par:



Élyse Ménard
Ville de Shawinigan
18-06-2021

VILLE DE SHAWINIGAN

ESTIMATION DES COÛTS

LOCALISATION: Ville de Shawinigan

RÈGLEMENT

NATURE : Honoraires professionnels et travaux de nature environnementale

2021-06-17

<u>RÉSUMÉ</u>		
ITEM	DESCRIPTION	MONTANT (\$)
1.0	Études de caractérisation visant la réhabilitation de sites contaminés	150 000.00 \$
2.0	Travaux de décontamination- site marina	45 100.00 \$
3.0	Travaux de décontamination- technoparc énergie	39 345.00 \$
4.0	Travaux de décontamination- ancien garage municipal - secteur grand-mère	635 600.00 \$
5.0	Mise à l'eau et remise à niveau - Plage idéale	25 000.00 \$
6.0	Mesures d'atténuation - barrage rivière Grand-Mère	50 000.00 \$
7.0	Gestion des eaux de ruissellement - Lac-des-piles	175 000.00 \$
8.0	Planification des milieux de vie durable	54 250.00 \$
9.0	Plan de lutte au changements climatiques	56 750.00 \$
SOUS-TOTAL (taxes exclues)		1 231 045.00 \$

p.1 de 10



approuvé par Élyse Ménard
Directrice Aménagement du territoire

VILLE DE SHAWINIGAN

ESTIMATION DES COÛTS

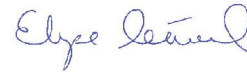
LOCALISATION: Ville de Shawinigan

Divers projets PTI 2020

DATE: 17-06-21

DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE (\$)	MONTANT (\$)
1.0 <u>Études de caractérisation visant la réhabilitation de sites contaminés</u>				
1.1 Caractérisation des terrains adjacents à des terrains contaminés AME-18-019	forfait	1	25 000.00 \$	25 000.00 \$
1.2 Caractérisation complémentaire et demande d'autorisation secteur du stationnement de la marina (AME 20-009)	forfait	1	10 000.00 \$	10 000.00 \$
1.3 Plan concept et devis - accès et stationnement marina	forfait	1	65 000.00 \$	65 000.00 \$
1.3 Caractérisation environnementale complémentaire - technoparc (AME-20-010)				
- phase 1	forfait	1	5 000.00 \$	5 000.00 \$
- phase 2	forfait	1	45 000.00 \$	45 000.00 \$
Sous-total Études de caractérisation visant la réhabilitation de sites contaminés				150 000.00 \$

p.1 de 9



approuvé par Élyse Ménard
Directrice Aménagement du territoire

VILLE DE SHAWINIGAN

ESTIMATION DES COÛTS

LOCALISATION: Ville de Shawinigan

AME-20-009
DATE: 17-06-21

DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE (\$)	MONTANT (\$)
2.0 <u>Travaux de décontamination- site marina</u>				
2.1 Préparation du terrain	forfait	1	7 000.00 \$	7 000.00 \$
2.2 Excavation, transport et disposition de sols contaminés	tonnes	200	100.00 \$	20 000.00 \$
2.3 Frais d'analyses	analyse	40	90.00 \$	3 600.00 \$
2.4 Surveillance et rapport	forfait	1	14 500.00 \$	14 500.00 \$
Sous-total Travaux de décontamination- site marina				45 100.00 \$

p.2 de 9



approuvé par Élyse Ménard
Directrice Aménagement du territoire

VILLE DE SHAWINIGAN

ESTIMATION DES COÛTS

LOCALISATION: Ville de Shawinigan

AME20-010
DATE: 17-06-21

DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE (\$)	MONTANT (\$)
3.0 Travaux de décontamination- technoparc énergie				
3.1 Préparation du terrain	forfait	1	6 325.00 \$	6 325.00 \$
3.2 Excavation, transport et disposition de sols contaminés	tonnes	150	100.00 \$	15 000.00 \$
3.3 Frais d'analyses	analyse	40	88.00 \$	3 520.00 \$
3.4 Surveillances et rapport	forfait	1	14 500.00 \$	14 500.00 \$
Sous-total Travaux de décontamination- technoparc énergie				39 345.00 \$

p.3 de 9



approuvé par Élyse Ménard
Directrice Aménagement du territoire

VILLE DE SHAWINIGAN

ESTIMATION DES COÛTS

LOCALISATION: Ville de Shawinigan

AME18-017
DATE: 17-06-21

DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE (\$)	MONTANT (\$)
4.0 <u>Travaux de décontamination- ancien garage municipal - secteur grand-mère</u>				
4.1 Démolition du bâtiment	forfait	1	150 000.00 \$	150 000.00 \$
4.2 disposition peintures et matériaux contaminés	forfait	1	40 000.00 \$	40 000.00 \$
4.3 Préparation du terrain	forfait	1	10 000.00 \$	10 000.00 \$
4.4 Excavation, transport et disposition de sols contaminés	tonnes	1100	150.00 \$	165 000.00 \$
4.5 Remblai, déblai, matériel de recouvrement	tonnes	1600	80.00 \$	128 000.00 \$
4.6 Cloture et aménagement du site	forfait	1	75 000.00 \$	75 000.00 \$
4.7 Frais d'analyses	analyse	200	88.00 \$	17 600.00 \$
4.8 Surveillances et rapport	forfait	1	50 000.00 \$	50 000.00 \$
Sous-total Travaux de décontamination- ancien garage municipal - secteur grand-mère				635 600.00 \$

p.4 de 9



approuvé par Élyse Ménard
Directrice Aménagement du territoire

VILLE DE SHAWINIGAN


ESTIMATION DES COÛTS

LOCALISATION: Ville de Shawinigan

AME-19-005
DATE: 17-06-21

DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE (\$)	MONTANT (\$)
5.0 <u>Mise à l'eau et remise à niveau - Plage idéale</u>				
5.1 études, caractérisation et demandes	forfait	1	10 000.00 \$	10 000.00 \$
5.2 Aménagement d'une descente à embarcation légère	forfait	1	10 000.00 \$	10 000.00 \$
5.3 Aménagement de la plage	forfait	1	5 000.00 \$	5 000.00 \$
Sous-total Mise à l'eau et remise à niveau - Plage idéale				25 000.00 \$

p.5 de 9



approuvé par Élyse Ménard
Directrice Aménagement du territoire

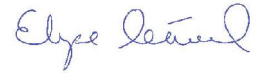
VILLE DE SHAWINIGAN

ESTIMATION DES COÛTS

LOCALISATION: Ville de Shawinigan

ST18-004
DATE: 17-06-21

DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE (\$)	MONTANT (\$)
6.0 Mesures d'atténuation - barrage rivière Grand-Mère				
6.1 Étude et caractérisation de l'érosion de l'île en lien avec le barrage	forfait	1	10 000.00 \$	10 000.00 \$
6.2 Travaux de stabilisation	forfait	1	40 000.00 \$	40 000.00 \$
Sous-total Mesures d'atténuation - barrage rivière Grand-Mère				50 000.00 \$



p.6 de 9

approuvé par Élyse Ménard
Directrice Aménagement du territoire

VILLE DE SHAWINIGAN

ESTIMATION DES COÛTS

LOCALISATION: Ville de Shawinigan

AME-18-003
DATE: 17-06-21

DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE (\$)	MONTANT (\$)
7.0 <u>Gestion des eaux de ruissellement - Lac-des-piles</u>				
7.1 Planification des travaux, plan, devis, étude	forfait	1	10 000.00 \$	10 000.00 \$
7.2 Stabilisation ponceau	forfait	1	15 000.00 \$	15 000.00 \$
7.3 Travaux de contrôle de l'érosion dans les pentes (pavage, rétention, etc)	m linéaire	600	250.00 \$	150 000.00 \$
Sous-total gestion des eaux de ruissellement - Lac-des-piles				175 000.00 \$

p. 7 de 9



approuvé par Élyse Ménard
Directrice Aménagement du territoire

VILLE DE SHAWINIGAN

ESTIMATION DES COÛTS

LOCALISATION: Ville de Shawinigan
0.0

AME-19-007
DATE: 17-06-21

DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE (\$)	MONTANT (\$)
8.0 <u>Planification des milieux de vie durable</u>				
8.1 Inventaire des boisés urbains publics et privés et espaces verts	forfait	1	4 200.00 \$	4 200.00 \$
8.2 Caractérisation du couvert forestier et milieu naturel des parcs	forfait	1	7 612.50 \$	7 612.50 \$
8.3 Mise à jour d'un inventaire des arbres dans les corridors de mobilité durable stratégiques	forfait	1	13 387.50 \$	13 387.50 \$
8.4 Diagnostic des corridors de mobilité durable et espace verts	forfait	1	3 500.00 \$	3 500.00 \$
8.5 Concertation et mise en commun des connaissances	forfait	1	3 500.00 \$	3 500.00 \$
8.6 Sélection des sites et îlots de chaleur stratégiques pour augmenter l'attractivité	forfait	1	1 750.00 \$	1 750.00 \$
8.7 Proposition d'aménagement dans les corridors et espaces verts ciblés ou de réaménagement	forfait	1	10 500.00 \$	10 500.00 \$
8.8 Sélection des lieux stratégiques dans les espaces publics ou privés pour l'aménagement de parc interne éphémère	forfait	1	1 050.00 \$	1 050.00 \$
8.9 Proposition d'aménagement de parcs éphémères	forfait	1	8 750.00 \$	8 750.00 \$
Sous-total Planification des milieux de vie durable				54 250.00 \$

p.8 de 9



approuvé par Élyse Ménard
Directrice Aménagement du territoire

VILLE DE SHAWINIGAN

ESTIMATION DES COÛTS

LOCALISATION: Ville de Shawinigan
0.0

AME-20-007
DATE: 17-06-21

DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE (\$)	MONTANT (\$)
9.0 <u>Plan de lutte au changements climatiques</u>				
9.1 Préparation de document pour l'appréciation des risques globaux	forfait	1	500.00 \$	500.00 \$
9.2 Colliger les données requises	forfait	1	1 250.00 \$	1 250.00 \$
9.3 Réalisation de l'appréciation des risques globaux	forfait	1	12 500.00 \$	12 500.00 \$
9.4 Cartographie relative au projet	forfait	1	2 500.00 \$	2 500.00 \$
9.5 Étude spécifique sur les barrages de faibles contenances	forfait	1	12 500.00 \$	12 500.00 \$
9.6 Prise de données sur le terrain	forfait	1	2 500.00 \$	2 500.00 \$
9.7 Étude spécifique sur la gestion des sites de neiges usées et viabilité hivernale	forfait	1	12 500.00 \$	12 500.00 \$
9.8 Études spécifiques sur les zones de contraintes	forfait	1	12 500.00 \$	12 500.00 \$
Sous-total Planification des milieux de vie durable				56 750.00 \$



p.9 de 9

approuvé par Élyse Ménard
Directrice Aménagement du territoire



FORMULAIRE DE DEMANDE POUR RÉFÉRENDUM

Je, soussignée, personne habile à voter et ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire en rapport au règlement SH-681 décrétant un emprunt et une dépense de 1 425 000 \$ pour engager des honoraires professionnels et réaliser des travaux de nature environnementale, demande qu'un scrutin référendaire soit tenu conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

EN LETTRES MOULÉES

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Qualité : domicilié propriétaire occupant place d'affaires
 copropriétaire cooccupant place d'affaires

Pièce d'identité transmise :

- Carte d'assurance-maladie
- Permis de conduite
- Passeport
- Certificat de statut d'Indien
- Carte d'identité des Forces canadiennes

Date : _____ Signature : _____

Coordonnées (facultatif) :

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____



Ville de Shawinigan

CERTIFICAT

RÈGLEMENT SH-681

**Procédure de transmission de demandes écrites tenant lieu de registre du
14 au 29 juillet 2021**

**« Règlement SH-681 décrétant un emprunt et une dépense de
1 425 000 \$ pour engager des honoraires professionnels et
réaliser des travaux de nature environnementale »**

Je, soussignée, Me Chantal Doucet, greffière de la Ville de Shawinigan, certifie que :

1. le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est de 35 176;
2. le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 3 529;
3. le nombre de demandes faites est de 2;
4. le règlement SH-681 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Shawinigan, ce 2 août 2021




Me Chantal Doucet
Greffière